

14.05.2003 – 16:45 Uhr

Société suisse des pharmaciens: Médicaments en vente sur Internet - vente par correspondance - Les médicaments, ça ne s'achète pas à la légère!

MÉDICAMENTS SUR
INTERNET... CLIQUER,
C'EST RISQUÉ!



Fournir le bon médicament, c'est l'affaire du pharmacien. Pour votre sécurité.

Demandez à votre pharmacien



Berne-Liebefeld (ots) -

Voir image: www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100462977

À l'époque des ordinateurs, les possibilités de commander sur Internet semblent illimitées: que ce soient des meubles, des livres ou des vêtements, on peut pratiquement tout acheter en ligne. Même des médicaments. Mais voilà, la commande de médicaments en quelques clics de souris peut avoir des conséquences fâcheuses. Les pharmacies souhaitent, par une campagne d'affichage, attirer l'attention de la population sur les risques liés à l'achat de médicaments sur Internet ainsi qu'à leur vente par correspondance.

On peut renvoyer sans problème un pantalon commandé sur Internet et qui n'est pas de la bonne taille. Mais les médicaments ne sont pas des objets destinés à la consommation courante. La prise du mauvais médicament peut souvent avoir de lourdes conséquences. Dans le pire des cas, c'est la vie même du patient qui est en danger. Aux États-Unis, où toutes sortes de médicaments peuvent être obtenus sans ordonnance au "drugstore" du coin de la rue, un cas d'hospitalisation sur quatre est en relation directe avec la prise à mauvais escient ou abusive de médicaments. Ce chiffre n'est bien heureusement pas encore aussi élevé en Suisse. Mais la prudence est de mise. Ce mois-ci, une campagne d'affichage de la Société suisse des pharmaciens a pour but d'attirer l'attention de la population sur les risques et sur les dangers liés à la commande de médicaments sur Internet ou par correspondance.

Attention aux médicaments étrangers en vente sur Internet

Attention surtout aux médicaments étrangers en vente sur Internet. Ivo Bühler, conseiller juridique à la Société suisse des pharmaciens nous met en garde: "Celui qui commande ses médicaments sur Internet ne peut faire valoir, en cas d'effets secondaires indésirables, aucune responsabilité du fait des produits si le fabricant est inconnu." Les annonces de médicaments falsifiés en vente sur Internet ont été légion ces dernières années. Les dangers sont énormes qu'une pilule qui a bien l'air vraie ne contienne pas du tout le principe actif qu'elle devrait.

La vente de médicaments par correspondance

La vente de médicaments par correspondance a, elle aussi, ses inconvénients. L'une des formes pratiquées est la suivante: le patient ne reçoit plus d'ordonnance du médecin, mais un paquet de médicaments après quelques jours. Ce qui, à première vue, paraît bien pratique présente des inconvénients pour le patient: s'il n'est pas à la maison, il doit aller chercher le paquet à la poste. Les heures d'ouverture de cette dernière sont également limitées. Si le patient a immédiatement besoin du médicament, il ne lui reste plus qu'à se rendre dans une pharmacie publique. Car ni Internet ni la vente par correspondance ne proposent de service d'urgence. Si le médecin transmet l'ordonnance directement à son fournisseur habituel au lieu de la remettre au patient, celui-ci se trouve fortement réduit dans sa liberté d'action et de décision: il ne peut pas se demander s'il souhaite vraiment le médicament ou la thérapie. Il ne peut pas non plus demander de seconde opinion au pharmacien. C'est bien connu que beaucoup de patients n'osent pas dire à leur médecin qu'ils préféreraient recevoir une ordonnance.

Les mauvaises expériences avec la vente via Internet ou par correspondance ne sont pas rares: livraisons tardives, défectueuses ou incomplètes, médicaments qui arrivent endommagés ou qui ont subi de trop fortes chaleurs ou sont restées trop longtemps en milieu humide. Parfois même, le médicament n'arrive jamais à destination.

Les livraisons en trop grandes quantités créent encore plus de déchets médicamenteux

Les livraisons de médicaments en grandes quantités sont un autre problème de la vente par correspondance: un malade chronique nous dit: "J'étais atterré par la quantité d'emballages de médicaments que j'ai reçus par la poste après ma consultation chez le médecin". "Je ne pourrai jamais tous les utiliser, seule la moitié aurait suffi"! Malheureusement, ce patient n'a jamais vu l'ordonnance. Il n'a donc pas pu dire non plus au médecin qu'il avait encore deux emballages à la maison. "La date de préemption est bientôt dépassée et il ne me restera plus qu'à rapporter le médicament à la pharmacie pour qu'il soit éliminé correctement. Où sont les économies si chaudement vantées par le fournisseur?" - Une question légitime surtout lorsque l'on pense à la montagne de déchets médicamenteux qui croît constamment en Suisse. Marcel Mesnil nous conseille: "Si vous ne connaissez pas le médicament, il vaut en tout cas la peine de

demander d'abord un petit emballage à votre médecin ou votre pharmacien." Pour éviter que l'on jette les médicaments et faire des économies sur les coûts, les pharmaciens se sont engagés par une convention avec les assureurs maladie à ne pas délivrer d'emballage pour une durée supérieure à 3 mois.

Vous trouvez aussi ce communiqué de presse avec des photo aussi en format pdf sous www.pharmagate.ch (Rubrique: Informations, presse)

Voir image: www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100462977

Contact:

Dominique Jordan, président
Stationsstrasse 12
3097 Berne-Liebefeld
Tél. +41/31'978'58'58
E-Mail: sav@sphin.ch

Medieninhalte



Avec cette affiche, les pharmacies attirent l'attention sur les dangers de la vente de médicaments sur Internet et par correspondance. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "obs/Société Suisse des Pharmaciens"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100462977> abgerufen werden.